Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des routes OFROU

CH-3003 Berne, OFROU

Aux destinataires figurant
sur la liste ci-jointe

Votre réf. :
Notre réf. : I215-0718/Di
Collaborateur/trice : Chantal Disler
Berne, le 2 juin 2009

Invitation à l'audition sous forme de conférence concernant la publication d'une ordonnance sur le registre des accidents de la route

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous invitons à une audition sous forme de conférence concernant l'édiction de l'ordonnance sur le registre des accidents de la route ainsi que les modifications qui en résultent dans d'autres ordonnances. L'audition se déroulera selon les modalités suivantes :

Lieu : **Office fédéral des routes, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen**
Salle 1.00.082 A (information à la loge)

(vous trouverez une description détaillée du chemin d'accès avec les moyens de transport privés et publics sur notre site : www.astra.admin.ch → « L'OFROU » → « Contact, adresse et plan de situation »)

Date : **23 juin 2009** (mardi)

Heure : **de 10h00 à 12h00**

L'ordonnance sur le registre des accidents de la route sert de base légale à l'introduction au niveau suisse de l'application métier portant sur les accidents de la circulation. S'appuyant sur un procès-verbal d'accident uniformisé, ce système permet aux organes cantonaux de police de saisir les données liées aux accidents, d'établir des statistiques à cet égard ainsi que d'étudier les causes des accidents, ce qui, au final, permet également d'analyser et d'éliminer les points noirs en matière d'accidents ainsi que les endroits dangereux.

Lors de cette audition, vous serez informés sur cette nouvelle base légale et vous aurez la possibilité de poser des questions ainsi que de donner un premier avis sur les modifications prévues.

Office fédéral des routes OFROU
Chantal Disler
Adresse postale: 3003 Berne
Emplacement: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 31 323 42 88, Fax +41 31 323 23 03
chantal.disler@astra.admin.ch
www.astra.admin.ch

Au terme de cette séance, vous aurez **jusqu'au 30 juin 2009 au plus tard** pour nous communiquer par écrit votre prise de position (adressée à l'OFROU, Chantal Disler, 3003 Berne ou à l'adresse électronique chantal.disler@astra.admin.ch) sur les propositions de modification.

Afin que vous puissiez vous informer en détail sur les modifications prévues avant la date de cette manifestation, nous vous indiquons ci-après les liens Internet relatifs aux projets d'ordonnance et aux explications qui s'y rapportent :

- www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html (d)
- www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html (f)
- www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html (i)

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des routes

Werner Jeger
Vice-directeur, Chef de division

Annexes :
- liste des destinataires
- à retirer directement sur Internet via l'adresse susmentionnée :
  - projet d'ordonnance sur le registre des accidents de la route
  - projet de modification de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière
  - projet de modification de l'ordonnance sur le registre ADMAS
  - projet de modification de l'ordonnance sur le registre MOFIS
  - projet de modification de l'ordonnance sur le registre des autorisations de conduire
  - projet de modification de l'ordonnance sur la géoinformation
  - explications